



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 11 octobre 2022

Opération de lutte contre l'habitat illicite à Bandrélé

La lutte contre l'habitat illicite reste une priorité de l'action de la préfecture de Mayotte

Dans le prolongement d'une précédente opération qui avait porté sur la destruction de 120 bangas qui s'est déroulée à Bandrélé, en mai dernier, une nouvelle opération de destruction d'habitats illicites a été programmée dans cette commune, en application des dispositions de la loi ÉLAN.

Elle s'est déroulée en deux temps :

- 14 bangas ont d'abord été détruits à TRERENI, le 13 septembre ;
- Aujourd'hui, ce sont 75 habitats illégalement construits qui ont été détruits à Gnambotiti.

Cette opération a pu se dérouler après confirmation par le Juge des référés de la légalité de l'arrêté préfectoral qui a ordonné ces destructions.

Au total, ce matin, ce sont donc **25 étrangers en situation irrégulière qui ont été interpellés, et 89 constructions en tôles et en parpaings qui ont été détruits**, car édifiés illégalement sur des terrains appartenant à l'État (Gnambotiti) et au Conseil départemental (Tréréni) et déclarés insalubres.

Une fois encore, l'État montre sa détermination à résorber l'habitat illicite, sous toutes ses formes, et témoigne de sa volonté à faire de la lutte contre l'immigration clandestine et la délinquance, l'une des priorités de son action à Mayotte.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976